

LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2023 à 20h00
Séance n° 12/2023

- **BATIMENTS**

- Montant du loyer du cabinet médical
Délibération 12/2023-1 : plafonnement du montant du loyer du cabinet médical

- **FINANCES**

- Dissolution du CCAS
Délibération 12/2023-2 : dissolution du CCAS et intégration du budget dans le budget communal
- Tarifs 2024
Délibération 12/2023-3 : tarifs droits de place à compter du 1/01/2024
- Décision modificative n°2
Délibération 12/2023-4 : DM n°2

- **VOIRIE**

- Programme voirie 2024
Délibération 12/2023-5 : acceptation du programme voirie 2024 et demande de subvention au Département
- Totems et signalétique
Délibération 12/2023-6 : acquisition totems d'information et panneaux

- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**

- Acquisition mobilier garderie
Délibération 12/2023-7 : acquisition mobilier garderie

Mis en ligne sur le site le :

08 DEC. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 12/2023 – n° 1

PLAFONNEMENT LOYER CABINET MEDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 12

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 24 novembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 20/11/2023

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, BAJARD Marie Noëlle, JENESTE Alain, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François,
Excusés : FRISOT Carole donne pouvoir à BACHELET Carole, GALEWICZ Anne donne pouvoir à DEPLACE Chantal, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle,
Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

Mme le Maire évoque le mécontentement du docteur Porfireanu devant les révisions annuelles du montant du loyer du cabinet médical qu'il occupe depuis novembre 2020. Suite à la dernière révision de novembre 2023, le loyer mensuel est de 541.81 €. Le bail court jusqu'au 15 novembre 2026.

Mme le Maire propose de plafonner le montant de ce loyer à 500 € mensuel jusqu'à la fin du bail.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de plafonner le montant du loyer à 500€ / mois
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant au bail

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 24 novembre 2023

Le secrétaire de séance
C. BACHELET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20231128-12-2023-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023

Le Maire
C. ARANEO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	15
VOTES : Contre	0
Pour	15
Date de convocation :	20/11/2023

L'an deux mille vingt trois, le 24 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de ARANEO Christine, Maire.

Objet : DM2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à la section d'investissement	16 600.00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissem	16 600.00 €			
D 6811 : Dot. amort. immos incorporelles		16 600.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre secti		16 600.00 €		
Total	16 600.00 €	16 600.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 28041583 : Autres grpts-Proj infrastruct Int nation		16 600.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre secti		16 600.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			16 600.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionne			16 600.00 €	
Total		16 600.00 €	16 600.00 €	
Total Général		16 600.00 €		-16 600.00 €

Signataires :

Certifié exécutoire par ARANEO Christine, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/11/2023 et de la publication le 29/11/2023.

A SAINT MARTIN D'ESTREAUX, le 24/11/2023.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 12/2023 – n° 3

TARIFS DROIT DE PLACE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 12

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 24 novembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 20/11/2023

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, BAJARD Marie Noëlle, JENESTE Alain, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François,

Excusés : FRISOT Carole donne pouvoir à BACHELET Carole, GALEWICZ Anne donne pouvoir à DEPLACE Chantal, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle,

Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

Mme le Maire rappelle les délibérations du 1^{er} juin 2011 et 14 décembre 2012 qui fixaient les tarifs de droit de place comme suit :

2 € l'emplacement ponctuel, 20 € l'emplacement ponctuel pour les camions (outillage ou matelas) et 70 € le forfait annuel.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier les tarifs à compter du 1/01/2024 :
 - **3 € l'emplacement pour la ½ journée de présence**
 - **105 € le forfait annuel pour ½ journée de présence hebdomadaire**
 - **25 € l'emplacement ponctuel pour camions (outillage, matelas...)**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 24 novembre 2023

Le secrétaire de séance
C. BACHELET



Le Maire
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20231128-12-2023-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 12/2023 – n° 2

DISSOLUTION DU BUDGET CCAS et REPRISE DES RESULTATS DANS LE BUDGET COMMUNAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 12

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 24 novembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 20/11/2023

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, BAJARD Marie Noëlle, JENESTE Alain, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François,
Excusés : FRISOT Carole donne pouvoir à BACHELET Carole, GALEWICZ Anne donne pouvoir à DEPLACE Chantal, BOURLIÈRE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle,
Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

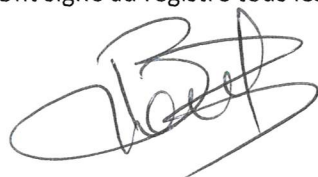
Mme le Maire expose au Conseil qu'en application de l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants. Il peut être dissout par délibération du Conseil Municipal selon l'article 79 de la loi NOTRE du 7 août 2015. A compter de sa dissolution, la compétence sociale est exercée par la commune.

Considérant que la commune de Saint Martin d'Estreaux compte moins de 1 500 habitants et que le CCAS enregistre peu d'opérations comptables,

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2023
- **DIT** que la compétence sociale sera exercée par la commune
- **ACTE** le transfert du résultat de fonctionnement du CCAS dans le budget principal de la commune, la reprise de l'actif, les restes à recouvrer et à payer éventuellement
- **PREND NOTE** qu'il sera mis fin aux fonctions des membres du Conseil d'Administration par arrêté du Maire pour les membres extérieurs nommés par le Maire
- **DECIDE** de créer un comité consultatif composé d'élus et de personnes extérieures. Ce comité n'aura aucun pouvoir de décision mais pourra effectuer un travail préparatoire.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ont signé au registre tous les membres présents.



Le secrétaire de séance
C. BACHELET

Pour copie conforme
A Saint Martin d'Estreaux, le 24 novembre 2023

Le Maire
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20231124-12-2023-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 12/2023 – n° 5

PROGRAMME VOIRIE 2024 ACCEPTATION DEMANDE DE SUBVENTION au DEPARTEMENT ENVELOPPE VOIRIE

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 12

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 24 novembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 20/11/2023

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, BAJARD Marie Noëlle, JENESTE Alain, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François,
Excusés : FRISOT Carole donne pouvoir à BACHELET Carole, GALEWICZ Anne donne pouvoir à DEPLACE Chantal, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle,
Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

Monsieur Alain JENESTE, Adjoint au Maire, rappelle que le Conseil Municipal doit voter les travaux de voirie à inscrire dans le programme voirie 2024. Ainsi, M. JENESTE présente les estimatifs de travaux réalisés par le Département de Loire, dans le cadre de la convention voirie :

- VC n° 210 –Rue Belle Campagne- 95 ml :	19 410.75 € HT
- VC n ° 3 – Route de chez Papon – 40 ml :	3 349 € HT
- VC n° 107– Route du Pont Ballon – 1040 ml :	22 665 € HT
- VC n° 7A – Route de chez Briau – 1850 ml :	69 742.50 € HT
TOTAL	115 167.25 € HT

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres des présents :

- **APPROUVE** le programme de travaux voirie 2024
- **SOLLICITE** du Département de la Loire une subvention au titre de l'enveloppe « voirie communale »
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme
A Saint Martin d'Estreaux, le 24 novembre 2023

Le secrétaire de séance
C. BACHELET



Le Maire
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20231124-12-2023-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 12/2023 – n° 6

ACQUISITION TOTEMS D'INFORMATION et PANNEAUX SIGNALETIQUES

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 12

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 24 novembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 20/11/2023

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, BAJARD Marie Noëlle, JENESTE Alain, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François,
Excusés : FRISOT Carole donne pouvoir à BACHELET Carole, GALEWICZ Anne donne pouvoir à DEPLACE Chantal, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle,
Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

Mme le Maire rappelle le projet d'installation de totems d'informations pour le monument aux morts, l'église et le vitrail de Chateaumorand. Il est également question d'installer un panneau signalant le stade et les différentes aires de jeux qui le composent.

Mme le Maire donne lecture des devis réalisés :

- Entreprise Lacroix : 7 721 € HT
- Entreprise Signature : 3 700.36 € HT
-

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter la proposition de l'entreprise Signature pour 3 700.36 € HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 24 novembre 2023

Le secrétaire de séance
C. BACHELET



Le Maire
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20231124-12-2023-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 12/2023 – n° 7

ACQUISITION MOBILIER GARDERIE

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

Nombre de membres présents : 12

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 24 novembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 20/11/2023

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, BAJARD Marie Noëlle, JENESTE Alain, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François,
Excusés : FRISOT Carole donne pouvoir à BACHELET Carole, GALEWICZ Anne donne pouvoir à DEPLACE Chantal, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle,
Secrétaire de Séance : BACHELET Carole

Mme Déplace rappelle le projet de remplacement des tables et chaises de la garderie.
Elle donne lecture des devis réalisés.

- Entreprise Sovadis : 5 033.15 € HT (tables, chaises et patères)
- Entreprise Manutan : 6 023.67 € HT : 3 tables (grands), 10 chaises (grands), 3 tables rectangulaires, 3 tables fleurs, 21 chaises, 10 coussins couleur, 1 bac de rangement des coussins, 5 bacs à albums haut, 1 bac à albums haut simple, 1 bac gigogne, 3 bibliothèques hautes, patères

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter la proposition de l'entreprise Manutan pour 6 023.67 € HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 24 novembre 2023

Le secrétaire de séance
C. BACHELET



Le Maire
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20231124-12-2023-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023

